ARRÊTEZ L'INOCULATION DANS LES ÉCOLES MAINTENANT

Texte :

Comme figure sur la page web de la AEMPS (équivalent de notre agence du médicament (ANSM), les vaccins pour le covid sont enregistrés comme médicaments sujets à prescription médicale qui nécessitent une prescription d'un médecin (22/06/2021).

La scène se passe mercredi 22 décembre 2021 à 10h00 au collège « Carolina Sala de Pego » dans la province d'Alicante.

Sonia :

Bonjour à tous, nous sommes ici devant l'entrée du Collège Carolina Sala de Pego à Alicante. Et nous sommes venus ici pour solliciter de la part du directeur qu'il stoppe l'inoculation du vaccin aux enfants parce que l'autorisation du consentement formel des parents ne répond pas aux exigences qui devraient être accomplies. Il ne donne à aucun moment l'information aux parents qu'il s'agit d'un médicament qui nécessite une prescription médicale pour être administré.

Nous tentons de prendre contact avec le directeur, car à partir de 10 heures ce matin, ils vont commencer à inoculer les enfants au collège. Nous allons tenter de le raisonner et sinon nous ferons appel à la police locale ou la Guardia civil (*équivalent de notre gendarmerie*) afin qu'ils procèdent à l'identification du personnel sanitaire qui va procéder à l'inoculation, étant donné qu'au travers de l'association Policia Por la Libertad nous avons l'autorité légale pour dénoncer n'importe quelle personne du personnel sanitaire ou directeur qui contribuent à un délit contre la santé publique.

Texte :

Voici le document officiel de la Communauté valencienne destiné aux collèges, pour que les parents autorisent ou non l'inoculation des enfants avec un médicament.

Ce n'est pas un consentement formel, c'est une simple autorisation.

Sonia :

Nous venons d'appeler le collège pour parler avec le directeur pour qu'il sorte et vienne parler avec nous, mais on nous a passé la chef des études et elles nous a dit qu'ils ne répondront jamais à ce type de demande. Nous l'avons informée qu'ils ne pouvaient pas procéder à l'inoculation du médicament sans une prescription médicale et qu'ils commettaient une infraction au code de santé publique.

Ils nous ont répondu qu'ils ne répondront jamais à ce type d'appel. Nous avons rappelé à la chef des études que la non-connaissance de la loi ne l'exonère pas de la respecter. Nous l'avons alors prévenue que nous allions faire appel à la Guardia Civil ou à la police locale pour procéder à l'identification du personnel

médical ou sanitaire qui allait procéder à cette inoculation illégale, puis que nous procèderions à une plainte.

Texte :

Nous allons faire appel à la Guardia Civil et les informer de notre présence ici et quand le personnel sanitaire entrera pour effectuer le travail nous les rappellerons.

Appel téléphonique :

Sonia (S) : *Bonjour*

Guardia Civil (GC) : *Bonjour, dites-moi.*

S : *Voilà, nous sommes représentants d'une association et nous sommes ici au collège Carolina Sala parce que nous avons connaissance qu'à dix heures ce matin ils vont procéder à l'administration de médicaments aux enfants du collège sans prescription médicale, et étant donné qu'il pourrait s'agir d'un délit contre la santé publique, et quand le personnel sanitaire va arriver, nous vous rappellerons et pourriez-vous s'il vous plait envoyer une patrouille pour procéder à l'identification du personnel sanitaire afin que nous puissions déposer plainte.*

GC : *D'accord, un moment.*

Le correspondant passe son supérieur (GCS).

GCS : *Bonjour*

S : *Bonjour*

GCS : *Dites-moi*

S : *Voilà, comme nous l'avons dit à votre collègue, nous sommes ici devant le collègue Carolina Sala en tant que représentants d'une association, nous avons appris qu'à dix heures ce matin le personnel sanitaire du collège va procéder à l'administration aux enfants du collège d'un médicament sans prescription médicale. Nous avons tenté de prendre contact avec le directeur et nous avons eu la chef des études en ligne qui nous a dit qu'elle ne voulait pas nous entendre d'aucune façon. Nous les avons informés qu'ils allaient procéder à un acte médical sans prescription d'un médecin et sans informer les parents par rapport au consentement éclairé, et que dès lors nous prendrions les dispositions légales en faisant appel à vos services pour que vous veniez procéder à l'identification du personnel sanitaire qui est déjà présent. Pourriez-vous nous envoyer une patrouille pour que nous puissions ensuite déposer plainte pour une possible infraction à la santé publique ?*

GCS : *et vous représentez qui ?*

S : *je suis la représentante de l'association Policias Por la Libertad*

GCS : *oui, d'accord, d'accord, et nous allons envoyer une patrouille pour identifier ces personnes.*

S : *Nous sommes seulement deux représentants de l'association.*

GCS : *Je comprends que les parents ont signé un consentement*

S : oui, mais ce consentement n'est pas suffisant au vu de la légalité

TEXTE en face de l'image :

CE N'EST PAS UN CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, C'EST UNE SIMPLE AUTORISATION

GCS : *c'est un document d'autorisation des parents vis-à-vis de leurs fils ou leurs filles vis-à-vis du vaccin covid*

S : *Oui*

GCS : *il n'y a donc pas de problème au niveau parent / enfant et comme représentant de l'association vous ne pouvez pas manifester ni intervenir dans le consentement à la vaccination*

S : *Bien sûr je le sais, avant tout nous ne sommes pas en train de manifester, nous n'empêchons personne de passer. Nous avons uniquement tenté de parler avec le directeur et lui rappeler que l'agence espagnole du médicament a bien déclaré qu'il s'agissait d'un médicament, sujet à prescription médicale, et qu'il fallait un consentement éclairé. Ici il y a une atteinte au code de santé publique, car il y a un manque de consentement éclairé et d'information. Le consentement éclairé n'est pas atteint face aux dispositions légales et c'est pourquoi nous vous demandons uniquement de procéder à l'identification de ces personnes afin que nous puissions déposer une plainte pour une possible infraction au code de santé publique.*

GCS : *vous savez que nous ne pouvons donner aucune information concernant l'identification des personnes.*

S : *nous le savons*.

GCS : *et vous savez que les autorités judiciaires demanderont une copie des autorisations.*

S : *Oui, nous le savons, ne vous inquiétez pas, nous sommes de la Police nationale, nous connaissons les procédures parfaitement. Ne vous inquiétez pas.*

GCS : *Vous êtes devant le collège Carolina Sala ?*

S : *Oui, nous sommes devant le collège Carolina Sala.*

GCS : *Bien, bien, je vous envoie une patrouille*

Texte :

Association espagnole de pédiatrie

MANUEL DE VACCINATION EN LIGNE DE L'AEP

1. Quelle est la définition légale du vaccin ?

1.1 Les vaccins sont catalogués légalement comme médicaments spéciaux

Comme cela figure sur la page web de la AEMPS, les vaccins pour le covid sont enregistrés comme médicaments sujets à prescription médicale. Dans le cas de campagnes de vaccination, c'est l'organisme compétent qui la prescrit.

Référence : https://vacunasaep.org/documentos/manual/cap-45

Arrivée du personnel pour procéder à l'inoculation des enfants.

Sonia s'informe auprès de parents devant le collège

Bonjour, êtes- vous informé que le collège a besoin d'une prescription médicale pour faire l'inoculation, que c'est un médicament ? Vous n'êtes pas informé, je m'imagine que non. Ne vous inquiétez pas, ils n'informent personne qu'il faut une prescription médicale, car c'est un médicament.

Les parents ne sont pas informés qu'il est nécessaire d'avoir une prescription médicale pour l'inoculation de leurs enfants par un médicament.

S : *Nous avons informé le maire de la ville de tout ce qu'il se passe en ce moment, nous attendons également la venue de la Guardia Civil.*

L'alcade n'est pas informé du fait que ce qu'ils font est en dehors de la légalité, il ne sait pas qu'ils sont en train d'inoculer aux enfants un médicament sans prescription médicale, commettant ainsi un fait contre la santé publique. Mais via notre association, nous sommes contents de transmettre toutes les informations nécessaires au maire de la ville, lequel n'était pas informé et il a déjà vacciné ou fait procéder à l'inoculation des enfants dans cinq collèges de cette localité. Et il n'était pas au courant de tout ce que nous lui avons dit. Dès lors, je vous en conjure, toutes les associations, tous les papas et les mamans, allez avec ces informations à la mairie, informer les maires.

Texte : Arrivée d'une patrouille de la Guardia Civil au collège, avec une attitude TRÈS collaborative avec nous.

S : *Merci, merci.*

GC : *Nous avons une collaboration totale avec les collègues de la Guardia civile ... ne t'inquiète pas, je ne vais pas te filmer, ne t'inquiète pas.*

Nous avons la totale collaboration des collègues de la Guardia Civil qui ont parfaitement compris notre position et qui vont procéder en ce moment à l'identification du directeur du collège, ils vont procéder à l'identification du personnel sanitaire, et nous les avons informés que tant pour la part de la direction du collège que pour le personnel sanitaire, personne n'a voulu nous écouter, nous entendre.

Je répète, les collègues de la Guardia Civil sont en train de collaborer totalement avec nous, nous remerciant de leur avoir donné ces informations.

Texte : Agence espagnole de médicaments et produits sanitaires.

INDIQUE TON MÉDICAMENT ICI

Vaccins covid 19 (cerclé)

Encadré :

PRINCIPES ACTIFS

VACCIN RECOMBINANT (CHADOXI-S) CONTRE LA COVID-19 (ASTRAZENECA) (PROVISOIRE)

Cerclé :

CARACTÉRISTIQUES :

* MÉDICAMENT SUJET À PRESCRIPTION MÉDICALE

* AVEC PRESCRIPTION

* SUIVI COMPLÉMENTAIRE

* BIOLOGIQUES

Encadré :

PRINCIPES ACTIFS

VACCIN D'ARNM contre COVID 19 (BIONTECH/PFIZER) (PROVISOIRE)

Cerclé :

CARACTÉRISTIQUES :

* MÉDICAMENT SUJET À PRESCRIPTION MÉDICALE

* AVEC PRESCRIPTION

* SUIVI COMPLÉMENTAIRE

* BIOLOGIQUES

Encadré :

PRINCIPES ACTIFS

VACCIN D'ARNM contre COVID 19 (J&J/JANSSEN/MODERNA) (PROVISOIRE)

Cerclé :

CARACTÉRISTIQUES :

* MÉDICAMENT SUJET À PRESCRIPTION MÉDICALE

* AVEC PRESCRIPTION

* SUIVI COMPLÉMENTAIRE

* BIOLOGIQUES

Référence

https://cima.aemps.es/cima/publico/home.html

Texte : retour de la Guardia civil avec le personnel sanitaire, qui a été identifié

Maintenant que les collègues de la Guardia Civil ont terminé de procéder à l'identification du personnel sanitaire, nous allons à la brigade pour procéder à la plainte de possibilité de délit au code de santé publique.

Texte : Plainte à la Guardia Civil pour un présumé délit contre la santé publique.

Temps total de l'intervention : de 09h30 à 12h30, en ce inclus la plainte.

Je pense que cela mérite la peine de se mobiliser et de bouger pour nos enfants.

Image : Copie de la plainte.

www.policiasporlalibertad.org

www.policiasporlalibertad.tv